

# La feuille essartoise

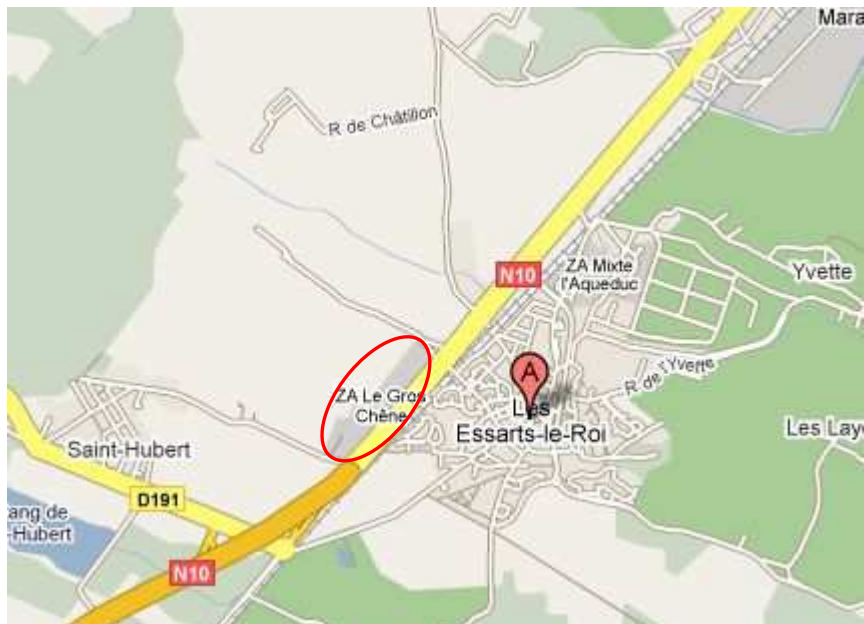
n°6  
Septembre 2009

**REVISION SIMPLIFIEE du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).**

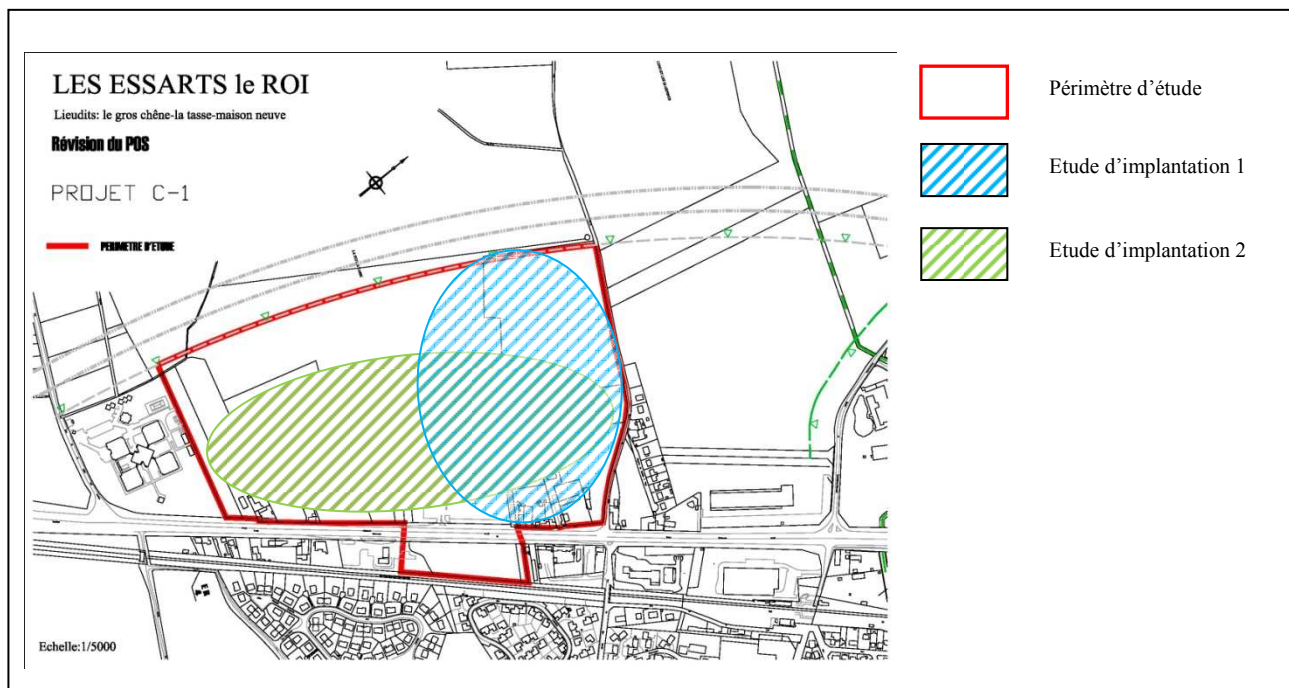
## **CONCERTATION REUNION PUBLIQUE**

Lundi 14 septembre 2009 20h45 salle polyvalente  
Présentation des orientations  
Débat

**Par délibération en date du 18 juin 2009**, le Conseil Municipal a prescrit une Mise en Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour un projet d'aménagement sur le secteur dit du Gros Chêne comprenant également « la Petite-Tasse, la Maison-Neuve et les Siroliers ».



*Plan de situation*



Sur ce secteur dit « du Gros Chêne », sur un périmètre d'étude de 32 hectares; un projet d'aménagement d'environ 22 hectares, dont 15 hectares de « Village de Marques ».

« Les lieux-dits suivants : « le Gros Chêne, la Petite-Tasse, la Maison-Neuve et les Siroliers », peuvent être potentiellement concernés.

### Le programme projeté

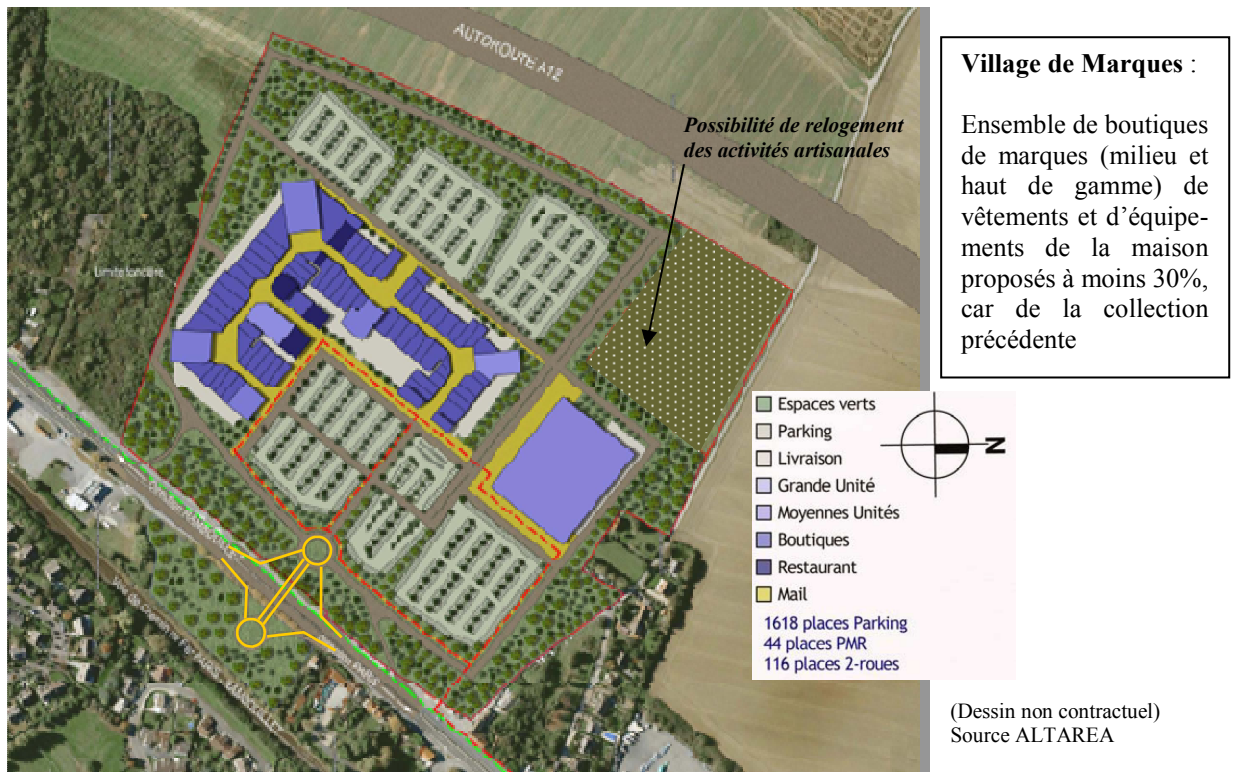
- Développement de l'activité économique, dont commerces et restauration sur 33000 m<sup>2</sup> de SHON
- Création d'emplois locaux
- Relogement d'activités existantes
- Création de recettes fiscales (taxes foncières et taxes professionnelles)
- Requalification du secteur Maison-Neuve en bordure de la RN10 dans le souci d'une démarche respectueuse de l'environnement

### Un projet innovant pour valoriser l'entrée en Sud-Yvelines

- S'inscrivant dans le respect des exigences du développement durable
- Mettant en valeur la commune, et ainsi l'entrée du territoire sud-yvelinois dépréciée par la présence d'une voie de circulation rapide, bordée de friches et de bâtis dégradés
- Créant et favorisant des liaisons douces est-ouest vers le centre-bourg
- Préservant la qualité de vie des Essartois

La municipalité veut favoriser l'émergence d'un projet novateur, exemplaire aux regards des normes HQE, respectant l'environnement commercial existant et assurant une qualité visuelle et sonore.

S'articulant autour d'un parti pris architectural ambitieux, la création « d'un Village de Marques » est le projet dont une hypothèse de plan masse vous est présenté ici.



Le site des Essarts-le-Roi, situé entre deux villes royales (Rambouillet et Versailles) permet de s'inscrire dans une démarche touristique s'appuyant sur l'histoire architecturale des châteaux du XVIIIème siècle.

Ainsi, un urbanisme, harmonieux en rupture avec le paysage habituel s'affichant le long de la RN10, valoriserait de fait cette façade commerciale dans une logique de développement durable.

S'inspirant des châteaux de la région voici des exemples de perspectives



Vue générale sur l'accès du site

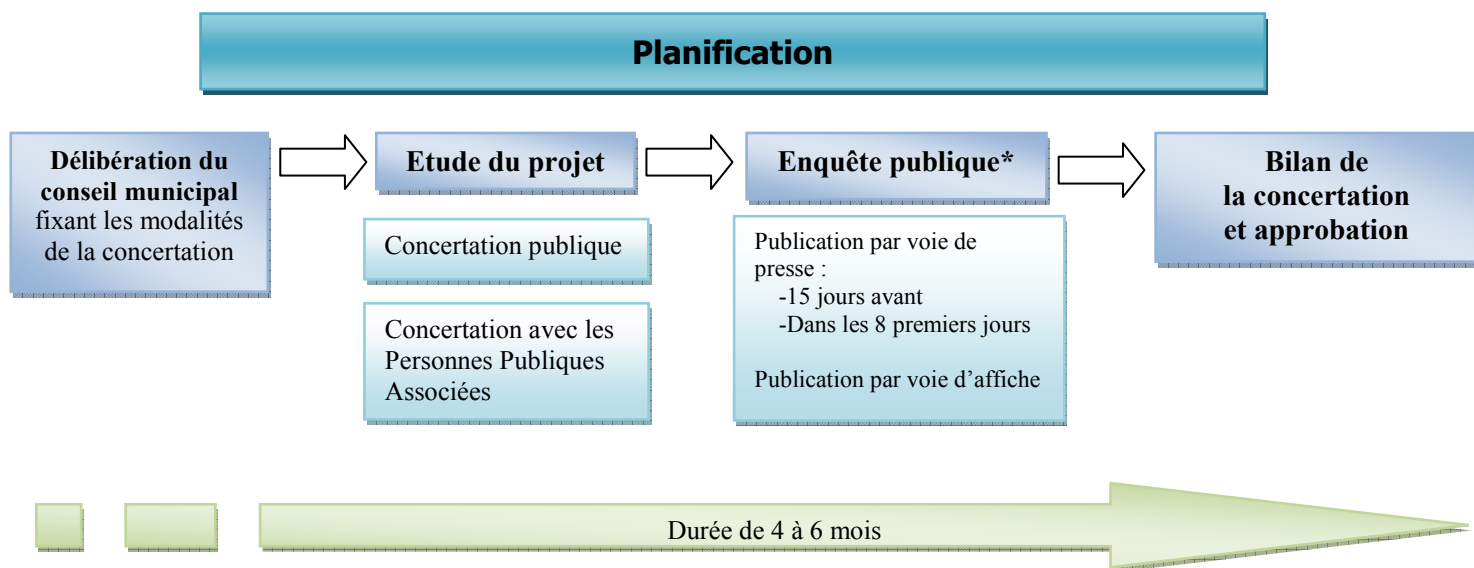
(Dessin non contractuel)  
Source ALTAREA



Vue d'une place du Village de Marques

(Dessin non contractuel)  
Source ALTAREA

Les règles actuelles d'urbanisme des zones potentiellement impactées (UI, UJa, NA, et NDa) ne permettent pas la réalisation de ce projet. C'est pourquoi la Commune désire modifier son règlement par la procédure dite de révision simplifiée.



### La concertation est en cours

**Cahier de suggestion** : disponible en Mairie aux heures d'ouvertures depuis **le 18 juin 2009**

**Réunion Publique** : **lundi 14 septembre 2009**  
**20h45 en salle polyvalente**

\*Délibération du Conseil Municipal sur le périmètre définitif avant l'enquête publique

**Enquête Publique**  
prévision octobre 2009 ([à suivre sur le site www.essarts-le-roi.org](http://www.essarts-le-roi.org))



Je pense ENVIRONNEMENT je jette ce document dans un container à papier.